



PRÉSIDENCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N° 1072-2016/ARR/DJA

du : 20/05/2016

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI/DRH	2
JONC	1
Archives NC	1
DJS/DC	2
DENV	1
DFA/DL	2
DEPS	1
DJA	1
Intéressés	6

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 21-2004/APS du 18 août 2004 portant création de la direction de la culture ;

Vu la délibération modifiée n° 49-2008/APS du 20 août 2008 fixant l'organisation et les attributions de la direction du logement ;

Vu la délibération modifiée n° 27-2012/APS du 29 juin 2012 fixant l'organisation et les attributions de la direction de la jeunesse et des sports ;

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu la délibération n° 24-2012/APS du 31 juillet 2012 modifiant l'organisation de la direction de l'équipement de la province-Sud ;

Vu la délibération modifiée n° 25-2012/APS du 31 juillet 2012 portant création de la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud et fixant ses attributions et son organisation ;

Vu la délibération n° 8-2015/APS du 27 mars 2015 portant organisation des services de la direction de l'environnement ;

Vu l'arrêté modifié n° 1581-2004/PS du 10 septembre 2004 relatif à l'organisation et aux attributions des services de la culture ;

Vu l'arrêté n° 1730-2008/PS du 13 novembre 2008 relatif à l'organisation des services de la délégation au logement ;

Vu l'arrêté n° 296-2012/ARR/DEPS du 31 août 2012 relatif à l'organisation des services de la direction de l'équipement de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 935-2012/ARR/DPM du 31 août 2012 relatif à l'organisation des services de la direction du foncier et de l'aménagement ;

Vu l'arrêté modifié n° 274-2012/ARR/DJS du 4 septembre 2012 relatif à l'organisation des services de la direction de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud ;

Vu l'arrêté 253-2015/ARR/DRH-ALP du 23 janvier 2015 portant affectation et nomination de monsieur Frédéric GLAVIEUX en qualité de chargé de mission auprès de la directrice du foncier et de l'aménagement de la province Sud et lui allouant des indemnités ;

Vu l'arrêté n° 181-2016/ARR/DRH du 28 janvier 2016 portant nomination à titre provisoire de monsieur Philippe Hardouin en qualité de chargé de mission au secrétariat général de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 975-2015/ARR/DENV du 27 mars 2015 portant organisation des services de la direction de l'environnement de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 224-2016/ARR/DRH/VS du 9 février 2016 portant affectation et nomination de monsieur Claude AYRAULT en qualité d'adjoint au chef de service et responsable de bureau à la direction de l'équipement de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 804-2016/ARR/DRH/GF du 12 avril 2016 portant nomination de madame Sandrine LAMONTAGNE épouse FALCONNET – responsable financier contractuelle – en qualité de chef de service du service administratif et financier de la direction de la jeunesse et des sports de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 805-2016/ARR/DRH/FW du 9 mai 2016 portant nomination de François LEBORGNE, ingénieur 3^{ème} grade relevant du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie, en qualité d'adjoint au chef du service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets, à la direction de l'environnement de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 888-2016/ARR/DRH du 5 mai 2016 portant affectation et nomination de monsieur Patrice PEDRINI en qualité de chef de service à la direction du logement de la province Sud et lui allouant des indemnités ;

Vu le rapport n° 495-2016/ARR/DJA/SRA du 8 mars 2016,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Aux alinéas 1, 2 et 4 de l'article 13 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé, les mots : « *madame Doriane LEUCHART* » sont remplacés par les mots : « *madame Doriane MANUKULA* ».

ARTICLE 2 : L'article 21 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé est modifié comme suit :

1°) L'alinéa 8 est supprimé ;

2°) Après l'alinéa 10, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : « *En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Vincent MARY, la délégation prévue pour ce dernier par le présent article est exercée par monsieur François LEBORGNE pour les affaires relatives au champ d'attribution du service.* ».

ARTICLE 3 : Les alinéas 5 et 7 de l'article 26 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé sont supprimés.

ARTICLE 4 : Aux alinéas 1 et 6 de l'article 28 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé, les mots : « *monsieur Claude AYRAULT* » sont remplacés par les mots : « *monsieur Patrice PEDRINI* ».

ARTICLE 5 : L'article 30 de l'arrêté du 16 mai susvisé est modifié comme suit :

1°) A l'alinéa 18, après les mots : « *les textes* », sont insérés les mots : « *et congés maladie de moins de quinze jours* » ;

2°) Après l'alinéa 33, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : « *En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Sébastien ROBERT, la délégation prévue pour ce dernier par le présent article est exercée par monsieur Claude AYRAULT, chef de service adjoint du service des constructions publiques, pour les affaires relevant de son service.* ».

ARTICLE 6 : Aux alinéas 5 et 6 de l'article 32 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé, les mots : « *madame Cinthia MORIZOT* » sont remplacés par les mots : « *madame Sandrine LAMONTAGNE épouse FALCONNET* ».

ARTICLE 7 : L'article 38 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé est modifié comme suit :

1°) Le premier alinéa est supprimé ;

2°) Aux alinéas 3, 5, 8, 10 et 12, les mots : « *messieurs Philippe LE POUL et monsieur Philippe HARDOUIN* » sont remplacés par les mots : « *monsieur Philippe LE POUL* » ;

3°) A l'alinéa 6, les mots : « *de monsieur Philippe HARDOUIN* » sont supprimés ;

4°) L'alinéa 9 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Madame Sandrine LAMONTAGNE épouse FALCONNET, chef du service administratif et financier, reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du président de la province Sud :*
- *tout document relatif à l'instruction des dossiers qui sont confiés à son service ;*
- *les commandes et liquidations dont le montant est inférieur à huit millions.* »

5°) A l'alinéa 10, les mots : « *madame Cinthia MORIZOT* » sont remplacés par les mots : « *madame Sandrine LAMONTAGNE épouse FALCONNET* » ;

6°) Au dernier alinéa, les mots : « *monsieur Philippe LE POUL, de monsieur Philippe HARDOUIN et de madame Cinthia MORIZOT* » sont remplacés par les mots : « *monsieur Philippe LE POUL et de madame Sandrine LAMONTAGNE épouse FALCONNET* ».

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.